



---

## Conseil Syndical du 5 Juin 2008

*Étaient présents : MM. les Représentants des Communautés adhérentes, à savoir*

<b><i>Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise</i></b>
--

MM Villerouge ; Blaya ; Durand ; Rocher, Mme Bousquet, MM. Durand, Pociello, Juncy, Vanthuyne, Géa ; Mme Verdu, MM Bonavent ; M Roussouly ; Mme Peyrouzel ; MM Fabre Pérera ; Farnole ; Bounoua ; Mme Teggour ; Cathala ; MM Glémée ; Ortiz ; François ; Lazes ; Sentost, Cribaillet ; Mme Castelin-Pierrine Fayret ; MM Rivel ; Ramirez, Aldebert.
---

<b><i>Communauté de Communes du Canal du Midi en Minervois</i></b>
--

Mme Faure, Fernandez, MM Escola ; Calvet ; Garcia ; Mme Vervaeren MM Pech ; Alvarez, Duchene, Pla.
--

<b><i>Communauté de Communes des Corbières Méditerranée</i></b>
---

MM Gamet, Tarius ; Deslot ; Serral ; Théron ; Combes ; Pi.
--

**Procuration(s) :**

M. Ménager donne procuration à M. Géa  
M. Tarantola donne procuration à M. Gamet  
M. Martin donne procuration à M. Serral  
M. Fauran donne procuration à M. Tarius  
Mme Gancia donne procuration à M. Ortiz  
Mme Jourdet donne procuration à M. François

**Absent(s) excusé(s) :**

MM. Guigue, Bascou, Ménager, Mme Jourdet, Monnier.  
MM. Tarantola, Martin, Fauran.

### **Ordre du jour :**

1. Compte rendu de la séance précédente
2. Compte rendu de l'activité du Bureau
3. Règlement intérieur de l'Assemblée
4. Délégations au Bureau et au Président
5. Indemnités des élus
6. Ouverture de poste et modification du tableau des effectifs
7. Régime indemnitaire des agents
8. Finances :
  - a. Compte administratif 2007
  - b. Compte de gestion 2007
  - c. Affectations des résultats 2007
  - d. Décision modificative du Budget primitif 2008

---

Le président remercie les délégués syndicaux de leur présence et ouvre la séance à 18h15

Mme Lydie Faure est désignée secrétaire de séance.

### **Point 1 : Compte rendu de la séance précédente**

En l'absence d'observations, le Président soumet le projet de compte rendu au vote.

**Le Comité syndical approuve le Compte-rendu de la séance du 16 Mai à l'unanimité.**

### **Point 2 : Compte rendu de l'activité du Bureau**

Le Président informe le Comité du déroulement du premier Bureau du SyCoT qui s'est réuni le 22 Mai.

Il informe les délégués des délégations de fonctions accordées aux 10 Vice-Présidents et de la mise en place de groupes de travail spécifiques au sein du Bureau : « Urbanisme et application du droit des sols » et « Coopération territoriale ».

Le Président informe également le Comité qu'une tournée de présentation du SyCoT est en cours auprès des 12 nouvelles équipes municipales du territoire

### **Point 3 : Règlement intérieur de l'Assemblée**

---

Le Président présente le dossier.

Au-delà du règlement, il précise que le SyCoT a toujours été un lieu d'expression de toutes les opinions et un lieu de débat constructif.

Ce projet de règlement intérieur a été élaboré dans cet esprit et reprend en grande partie celui de la précédente mandature.

Toutefois, le Président fait part de son souhait qu'au delà de la lettre, l'esprit demeure et qu'il ne doive pas recourir à l'application de ce document pour pouvoir débattre sereinement.

En l'absence de question et après lecture de la délibération, le Président soumet le projet de délibération au vote.

**Le Comité syndical approuve la délibération à l'unanimité.**

### **Point 4 : Délégations au Bureau et au Président**

---

Le Président présente le dossier.

Le Président précise les différentes délégations et, d'une manière générale, l'organisation interne entre Président, Bureau et Comité qui en découle pour le SyCoT.

Il s'agit de concilier une bonne administration du SyCoT, une efficacité de la prise de décision et le respect du débat démocratique au sein du Comité syndical.

En l'absence de question et après lecture de la délibération, le Président soumet le projet de délibération au vote.

**Le Comité syndical approuve la délibération à l'unanimité.**

### **Point 5 : Indemnités des élus**

---

Le Président présente le dossier.

Pour plus de précision, le Président informe les élus que cette indemnité correspond à celle susceptible d'être perçue par les élus des communes de 900-1000 habitants.

En l'absence de question et après lecture de la délibération, le Président soumet le projet de délibération au vote.

**Le Comité syndical approuve la délibération à l'unanimité.**

## **Point 6- Ouverture de poste et modification du tableau des effectifs**

---

Le Président présente le dossier.

Le Président précise que cette délibération a pour objet, à effectif constant, de permettre la mise en place de la nouvelle équipe technique du SyCoT.

Le Président présente le nouveau directeur et le nouveau chargé de mission.

En l'absence de question et après lecture de la délibération, le Président soumet le projet de délibération au vote.

**Le Comité syndical approuve la délibération à l'unanimité.**

## **Point 7- Régime indemnitaire des agents**

---

Le Président présente le dossier.

Suite logique de la précédente délibération, ce point à l'ordre du jour a pour objet d'adapter le régime indemnitaire du SyCoT à la nouvelle structure « statutaire » du SCoT du fait de la modification de l'équipe administrative.

Le président rappelle, que dans le cadre de cette délibération et des crédits inscrits par le Comité Syndical dans le budget, il lui appartient de fixer individuellement, par arrêté, le régime indemnitaire de chaque agent.

En l'absence de question et après lecture de la délibération, le Président soumet le projet de délibération au vote.

**Le Comité syndical approuve la délibération à l'unanimité.**

## **Point 8- Finances**

---

### **a. compte administratif 2007**

Le Président quitte l'assemblée et laisse la présidence de la séance à M TARRIUS Patrick, Vice-Président en charge des finances.

M TARRIUS présente le Compte administratif.

En l'absence de question et après lecture du compte administratif, le Vice-Président soumet le projet de délibération au vote.

**Le Comité syndical approuve la compte administratif 2007 à l'unanimité.**

Le Président revient en séance.

Le Président tient à remercier l'assemblée pour ce vote qui, au vu des dernières « agitations » de l'ancienne municipalité de Narbonne, lui confirme la confiance des élus dans la gestion « saine et pérenne » du SyCoT et dans la sincérité de son budget.

A la demande de M GRIBAILLET, M le Président confirme que la commune de Narbonne a procédé au retrait de sa requête devant le Tribunal Administratif contre le budget du SyCoT.

#### **b. Compte de gestion 2007**

Le Président présente le dossier.

En l'absence de question et après lecture du Compte de gestion, le Président soumet le projet de délibération au vote.

**Le Comité syndical approuve le compte de gestion 2007 à l'unanimité.**

#### **c. affectations des résultats 2007**

Le Président présente le dossier.

En l'absence de question et après lecture de la délibération, le Président soumet le projet de délibération au vote.

**Le Comité syndical approuve la délibération à l'unanimité.**

#### **d. Décision modificative du Budget primitif 2008**

Le Président présente le dossier.

M TARRIUS, Vice-Président, complète cette présentation

En syhtèse,

En section fonctionnement, le reliquat d'excédent définitif ( 75 949 €)est ventilé entre

- le chapitre 011 ( en vue d'une meilleur accompagnement des élus en cette année de transition : mise en place d'un service d'assistance juridique au service des communes ,création et diffusion de nouveau cahier d'application du SCoT à destination des élus
- le chapitre « 065 » et « 012 » pour adapter et mettre à jour ces comptes suite aux changements de l'équipe administrative et politique du SYCOT
- le chapitre 67 pour permettre l'annulation d'un titre émis par erreur par le SyCoT en doublon.

En section investissement, le reliquat d'excédent définitif est ventilé (19 139 €) entre

- le chapitre 021 pour doter le SCoT d'une autonomie nouvelle notamment par l'acquisition d'un logiciel comptable de paie/finance (jusqu'à présent mis à disposition par la mairie de Montredon)
- le chapitre 020 pour préfinancer les études « SCoT »

Pour conclure, M le Président tient également à profiter de ce point à l'ordre du jour pour informer les élus sur l'avenir financier et budgétaire du SyCoT.

En effet, désormais en phase application, le poids financier du SCoT repose entièrement sur les 3 communautés membres.

Aujourd'hui, la réalité de fonctionnement du SCoT qui se situe autour de 2.28 € par habitant.

La cotisation a pu en 2007 et 2008 être « ramenée » à 1.68 € par habitant grâce à la consommation des excédents générés en 2004-2005 et aux subventions importantes de la part de nos partenaires en phase « Elaboration du SCoT »

Désormais, dès 2009, le SyCoT aura consommé les 2/3 de son excédent et ne percevra plus de subvention de fonctionnement en phase « application ».

Dès lors, il conviendra de revoir la structure « budgétaire » du SyCoT.

A charge et à moyen constant, les premières projections établissent une cotisation globale (investissement et fonctionnement) autour des 2,45€ - 2.75€ par habitant pour les prochaines années.

Le Président précise que ces points seront détaillés et rediscutés lors du vote du Débat d'Orientations Budgétaires pour le budget 2009.

En l'absence de questions et après lecture de la Budget supplémentaire par chapitre, le Président soumet le projet de délibération au vote.

**Le Comité syndical approuve la délibération modificative du Budget primitif 2008 à l'unanimité.**